

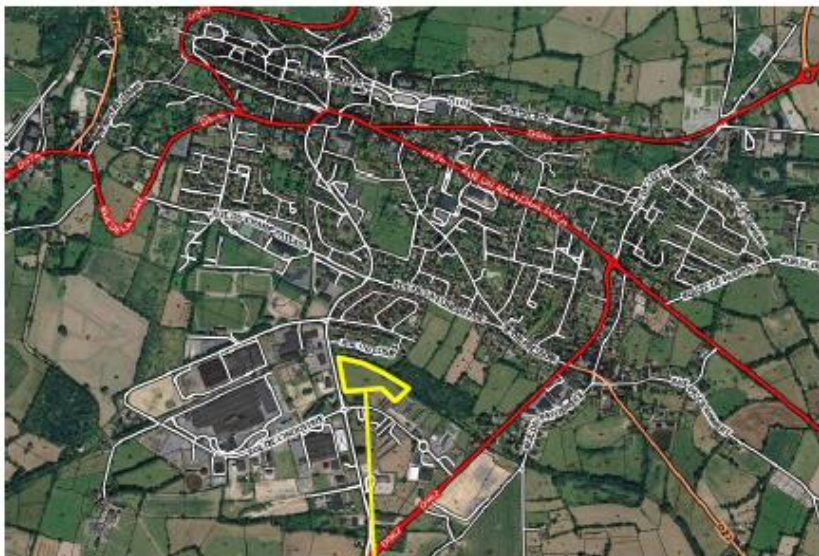
**EXPERTISE « ZONE HUMIDE » ZA BOIS DU LAUNAY A DOMFRONT-EN-
POIRAIE (61)**

COMMUNE DE DOMFRONT-EN-POIRAIE

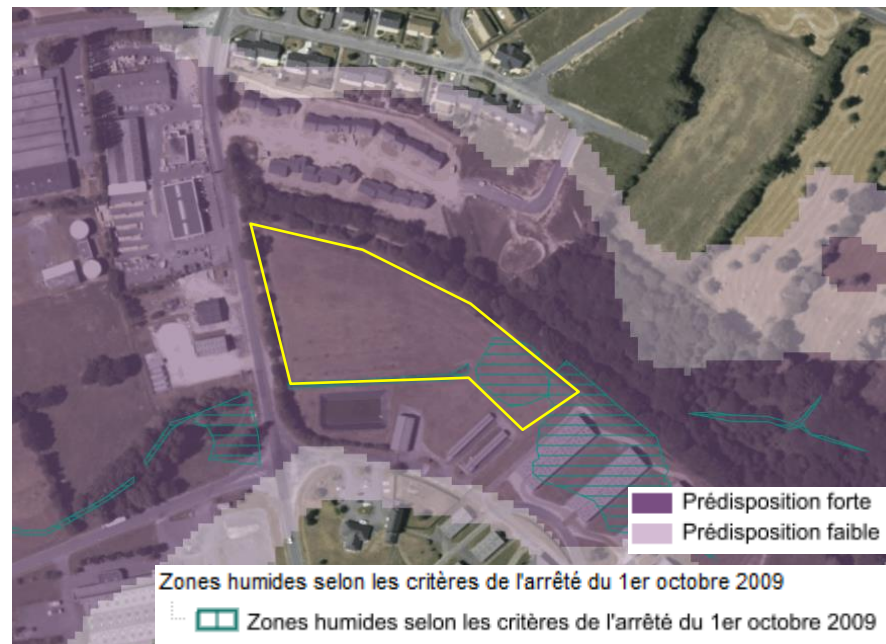
JUILLET 2019

DESCRIPTION DU SITE

D'une surface d'environ 1,5 ha, le site investigué est situé au Sud du bourg de Domfront-en-Poiraise dans le secteur de la Zone d'Activités de Launay. Il est actuellement occupé par une prairie.



Ce secteur est concerné par une présence potentielle de zones humides selon les données de prélocalisation de la DREAL.



L'ensemble du site est ainsi repéré au sein d'une enveloppe de prédisposition forte, dû notamment à la proximité au cours d'eau au Nord de la parcelle. De plus, les données départementales indiquent la présence d'une zone humide selon les critères de l'arrêté du 1/10/2009 en limite Sud du site (fossé) et sur l'Est de la parcelle.

Afin de vérifier la présence de zones humides, des investigations de terrain ont été réalisées.

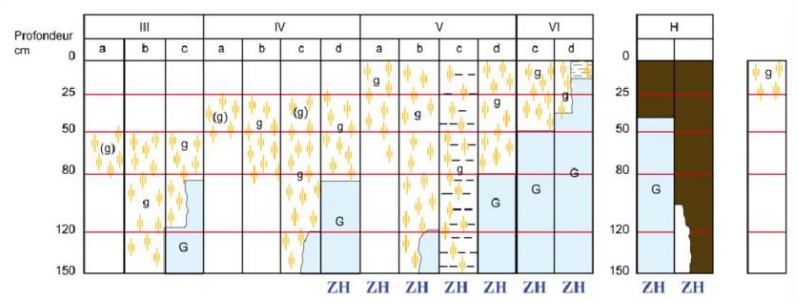
METHODOLOGIE D'EXPERTISE

La méthodologie de détermination est basée sur l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié en 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

L'arrêté détermine des critères permettant de considérer qu'une zone est humide :

- > **critère relatif à l'hydromorphie des sols** : sols gorgés d'eau, au moins temporairement, peut nécessiter un sondage à la tarière afin de repérer les traces d'hydromorphie (classes de sol GEPPA).
- > **critère relatif aux plantes hygrophiles** : présence de plantes adaptées aux milieux humides (joncs, carex, saules, aulnes, ...).

En absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)
 [Symbol] horizon rédoxique peu marqué (g) [Symbol] horizon rédoxique G
 [Symbol] horizon rédoxique marqué g [Symbol] horizon histique H
 [Symbol] Nappe

D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

L'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide (selon la topographie notamment et la limite formée par la végétation

caractéristique), suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. La localisation précise et le nombre de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site.

Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de traits rédoxiques apparaissant entre 80 et 120 cm.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

RESULTATS

15 sondages pédologiques ont été réalisés sur le site d'étude. 2 d'entre eux ont montré la présence de traces d'hydromorphie répondant aux critères GEPPA (sols majoritairement de classe V a et b).

La zone humide identifiée est d'une superficie d'environ 510 m².

